

Remorque de travail
(véhicule spécial) *

Marque de fabrique

EDILMAC

Type

E 271

Fiche d'homologation No

CN 9237 03

Constructeur
Identification

S.p.A. GRU EDILMAC, Via Sulmona 8, I-20139 Milano

Italia

"E 271" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur

à droite, latéralement sur le coffre à commandes

Numéro du châssis

à droite, latéralement sur le cadre, devant le coffre à commandes (imp.)

Importateur principal

HANS KOCH AG, Maschinenfabrik, 6210 Sursee

Véhicule homologué

15

Châssis

Nombre d'essieux

2

Nombre de roues

6

Suspension

-

Direction

cheville centrale

Frein de service

air comprimé, 2 conduites, indirect, à expansion interne,
sur toutes les roues

Frein d'arrêt

mécanique, à expansion interne, sur toutes les roues arrière, à vis

Carrosserie

grue

Dimensions

intérieur

extérieur

Longueur

16300

Largeur

2500

Hauteur

3980

Porte à faux

av

av

3920

ar

ar

6350

Empattement

6030

Voie

av

630

ar

1340

Dist. anneau axe

av

2970

ar

9000

Distance pivot

-

axe ar

Poids

avant

arrière

total

Poids à vide

Charge utile ou

Poids effectif

Poids total

Garantie fabrique

Dimens. pneus

Pty / bar

Charge

pour V max

Vitesse maximale selon constructeur

Vitesse maximale selon tenue de route

7550

11550

19100

(y compris 4000 kg de lest)

8000

12500

19500

16.00-18(44-16) 30-11.50-14.50/

28/6,0

24/8,0

11.5-15

9000

16000

25

20

20

20

Equipement			Moteur de travail		
Feux rouges	R	(E)	Marque	_____	Type _____
Feux stop	S1	(E)	Bruit	_____	à 1/min _____
Clignoteurs	av	-	Silencieux	_____	
	ar	2a (E)	Mesure des gaz	_____	
Catadioptrés	av	I (E)	Déparasitage	_____	
	lat.	I (E)			
	ar	III (E)	Indications pour le permis de circulation		
Feux de gabarit	av	ULO CH 1 0503 01	Genre remorque	Remorque de travail (vhc.spécial)	
	lat.	-	Marque et type	EDILMAC E 271	
	ar	SAW CH 1 1107 02 (1)	FH-No CH	9237 03	
	ar vers l'av	ML CH 1 2204 02	Carrosserie	grue	
Eclairage plaque		-	Poids à vide	-	Charge utile -
Cale		2/ 285x150x170 mm	Poids de service	19100	Poids total -

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Véhicule spécial: poids 19100 kg porte à faux AR = 6350 mm.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 118 - vitesse max. 20 km/h; le disque indiquant la vitesse max. est obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: panneau à l'AR de la grue et sur les supports des feux AV+AR; feu de gabarit rouge vers l'arrière;
- 140 - les béquilles doivent être repliées et assurées;
- 141 - doivent être assurés: la tourelle, la plèche, le crochet de la grue;
- les feux prescrits doivent être montés;
- signal (OCE, art. 35/4) à l'arrière de la grue.

Lieu et date de l'homologation

Sursee, 13.11.78

Service fédéral d'homologation